

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE L'YONNE

1. GENERALITES

1.1. Définitions

1.1.1. On entend par championnat de l'Yonne une compétition attribuant des titres fédéraux individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles).

1.1.2. Le Championnat de l'Yonne est ouvert à toutes les catégories d'âge à partir de poussin.

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition

2. PARTICIPATION

La participation est limitée dans les conditions décrites ci-après.

2.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer aux championnats de l'Yonne les joueurs régulièrement licenciés à la FFbAD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour les compétitions visées.

3. MODALITES D'ENGAGEMENT

Les joueurs désirant participer sont tenus de respecter les modalités ci-après. Leur non-respect peut entraîner le refus d'une inscription.

3.1. Contenu des engagements

Pour cette compétition, les engagements doivent être effectués soit par le joueur, soit par son club.

Les engagements sont constitués par les pièces suivantes :

- fiche d'inscription club ;
- règlement des droits d'inscription.

3.2. Droits d'inscription

3.2.1. L'inscription est soumise au versement de droits. Ces droits sont à verser par le joueur au moyen d'un chèque signé libellé à l'ordre du Codep.

3.2.2. En cas de désistement sans motif valable et dûment justifié après la date du tirage au sort, les droits d'inscription restent acquis au codep.

3.3. Délais

Les engagements doivent parvenir par courrier ou par mail dans les délais requis à l'attention
D'un responsable de la Commission Championnat.

. DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DE L'YONNE

4.1. Structure des compétitions

- pas de nombre de joueurs limités dans les tableaux
- mode de compétition : poules préalables à l'élimination directe ou 2 sortants par poule
- nombre de têtes de série : 1 par poule
- modalités de confection des tableaux : logiciel badplus

4.2. Arbitrage

4.2.1. Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un Juge-Arbitre départemental. Celui-ci doit veiller à l'égalité de traitement de tous les compétiteurs et à l'application de l'ensemble des règlements édictés par la BWF et la FFBaD et applicables à la compétition concernée.

4.2.2. La validité des inscriptions ayant été vérifiée par le responsable des championnats lors de leur réception, le juge arbitre n'aura à vérifier que l'identité des joueurs présents. Il s'assurera du bon arbitrage des matches et conseillera les arbitres.